



Procès-verbal du Conseil d'Administration

Votes électroniques du 15 juillet 22h00 au 17 juillet 2023 23h00

PV adopté et publié le 29/09/2023.

Votants (23) : ARDOUIN Franck-Olivier - CRANIER Marion - DÉSARMÉNIEN Pascale - GALLO Gérard - GILET Danielle HÉNONIN Denis - HÉNONIN Sylvie - HOUDBINE Michel - HUAULMÉ Alexis - LAHAIE Julien - LARCHER Serge - MOREAU Jean-Pierre - MOREAU Stéphane - PORTIER Jérôme - RÉMOND Anne - RICHARD Annaïck - SIONNEAU Pierre - SOMMEREISEN Jean-Philippe - ZONZON Régine - GAILLARD Florence – LAHAIE Claire - MATHIS Didier – Vincent DE SINGLY.

Non votants (3) : Cécile VRAUX – Jo HEBEL – Dominique PÉARD

1. Référent Intégrité suite à la démission de Laëticia SZWED

Présenté par Julien LAHAIE – Secrétaire Général de la Ligue de Handball des Pays de la Loire

Suite à la démission de Laëticia SZWED du Conseil d'Administration de la Ligue de Handball des Pays de la Loire, le poste de référent élu « INTEGRITE » restait vacant.

Jérôme PORTIER s'est portée volontaire afin d'assurer cette mission accompagnée de Jean-Christophe KNOCKAERT et de Marie MAZAN.

Décision :

Jérôme PORTIER « référente INTEGRITÉ » validée avec 18 voix pour, 4 contre, 1 Abstention.

2. Référent RSE auprès de la FFHandball

Présenté par Julien LAHAIE – Secrétaire Général de la Ligue de Handball des Pays de la Loire

Suite à une sollicitation du Pôle Performance Sociale de la FFHandball, il nous demande de nommer un référent RSE. Après sollicitation auprès d'Anne RÉMOND, elle accepte d'être référente pour la Ligue si les membres du Conseil d'Administration en sont d'accord.

Décision :

Ane RÉMOND « référente RSE » validée avec 18 voix pour, 5 Abstention.

3. Cooptation d'un nouveau membre au conseil d'administration de la Ligue

Présenté par Julien LAHAIE – Secrétaire Général de la Ligue de Handball des Pays de la Loire

Suite à la démission de Corinne VERMEIL du Conseil d'Administration comme référente du Comité de la Loire-Atlantique, Corinne VERMEIL souhaite toutefois rester Présidente de la commission Handensemble de la Ligue.

Pour cela et étant donné qu'il reste une place vacante pour une femme vis-à-vis de nos statuts, nous devons procéder à un vote pour coopter Corinne VERMEIL au Conseil d'Administration de la Ligue de Handball des Pays de la Loire.

Décision :

Corinne VERMEIL est cooptée membre du Conseil d'Administration et Présidente de la commission Handensemble validée avec 22 voix pour, 1 Abstention.

4. Décision concernant la position de la Ligue pour officier sur le territoire

Présenté par Didier MATHIS – Président de la CTA de la Ligue de Handball des Pays de la Loire

Lors de l'AG de la FFHB en mai dernier, il a été voté le fait que, pour officier au niveau national, les arbitres avaient obligation d'avoir une licence JOUEUR +16 ans **uniquement**.

Libre à chaque territoire d'appliquer ou non ce nouveau fonctionnement.

A ce titre, nous sollicitons les membres du Conseil d'Administration afin de vous proposer 2 alternatives :

Option 1 : Application de la règle nationale, ce qui signifie que tous les Juges Arbitres doivent avoir une licence JOUEUR + 16 ans.

Option 2 : Laisser la possibilité de prendre une licence LOISIR ou JOUEUR +16 ans (Certificat médical obligatoire) pour les Juges Arbitres évoluant au niveau T2 et T3 uniquement. Pour les arbitres évoluant en T1, obligation d'avoir une licence JOUEUR + 16 uniquement car possibilité d'être désignés sur des matchs de niveau national.

PRÉCISION : Quel que soit le type de licence retenu, il n'y aura plus besoin de certificat médical spécifique et les conditions à remplir sont identiques.

Décision :

16 voix pour l'option 2, 4 voix pour l'option 1, 3 Abstentions, donc OPTION 2 validée

Option 2 : Laisser la possibilité de prendre une licence LOISIR ou JOUEUR +16 ans (Certificat médical obligatoire) pour les Juges Arbitres évoluant au niveau T2 et T3 uniquement. Pour les arbitres évoluant en T1, obligation d'avoir une licence JOUEUR + 16 uniquement car possibilité d'être désignés sur des matchs de niveau national.

5. Décision concernant l'application de la nouvelle règle de l'engagement sur les championnats territoriaux, régionaux et départementaux à partir de la saison 2023/2024

Présenté par Didier MATHIS – Président de la CTA de la Ligue de Handball des Pays de la Loire

Suite à la newsletter reçue de la part de la FFHandball

<https://r.info.ffhandball.fr/mk/mr/sh/7nVTPdZCTJDxPPHvAPfq8d1cSto4sgD/7O1fD3wsUkns> ,

il a été voté par le Bureau Directeur l'application de la règle sur la zone d'engagement et l'utilisation du cercle de basket pour l'exécution des engagements sur les différents niveaux nationaux avec un échéancier en fonction des niveaux.

Au niveau du territoire, nous sommes libres d'appliquer ou non ce règlement et de mettre en place notre propre échéancier.

A ce titre, la CTA préconise :

En cas de présence d'un rond de 4m ou d'un rond de 3,60m du terrain de basket **centré** sur le terrain de handball, on applique dès la saison prochaine les règles d'engagement proposées par la CNA à tous les niveaux territoriaux régionaux et départementaux. Dans le cas contraire, ce sont les règles actuelles qui continuent à s'appliquer.

Décision :

Application de la règle sur la zone d'engagement et l'utilisation du cercle de basket pour l'exécution des engagements validée avec 16 voix pour, 3 contre, 4 abstentions.

➡ Dans le cas contraire, ce sont les règles actuelles qui continuent à s'appliquer avec préconisation auprès de tous les clubs de se mettre en conformité avec cette nouvelle règle selon l'échéancier ci-dessous :

- ✓ Championnats Régionaux : Saison 2024/2025
- ✓ Championnats Territoriaux et Départementaux : Saison 2025/2026



Cette zone d'engagement est un accélérateur de jeu, il nous paraissait incontournable que tous les clubs puissent bénéficier des mêmes avantages avec des aménagements provisoires et un calendrier adapté pour les travaux occasionnés.

Décision :

12 voix pour appliquer l'échéancier proposé, 8 pour imposer aucun délai, 3 abstentions donc Application de l'échéancier proposé validé.

6. Cooptation d'un nouveau membre au Conseil d'Administration suite à la démission de la Présidente de la Commission Nationale Médicale

Présenté par Julien LAHAIE – Secrétaire Général de la Ligue de Handball des Pays de la Loire

Suite à la vacance d'un poste au Conseil d'Administration en raison de la démission du Docteur Frédérique BARTHELEMY le 12 mai 2023, le Conseil d'Administration s'est réuni et a voté la cooptation du Docteur François RAOUX en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration. Le mandat de celui-ci prendra fin en même temps que celui des autres membres du Conseil d'Administration élus par l'Assemblée Générale le 28 novembre 2020.

Lors de cette même réunion, le Conseil d'Administration a également décidé de confier au Docteur Raoux le mandat de Président de la Commission Médicale Nationale. Afin de vous permettre de vous prononcer dans le cadre de cette consultation, voici quelques informations sur ses expériences professionnelles.

- Cardiologue du sport à l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP, Paris 12e)
- Praticien Hospitalier, responsable du service de soins intensifs et réanimation cardiologique de l'institut mutualiste Montsouris (Paris 14e)
- Responsable de l'unité de médecine et cardio du sport au sein de l'institut mutualiste Montsouris
- Développement de programmes d'acclimatation au froid et surveillance cardiaque réalisés à la maison du Hand pour des athlètes du monde de nage en eau glacée (100 m, 50 m dos, 50 m)
- Développement de programmes d'entraînement, de lutte contre l'hypothermie et de surveillance cardiaque pour une athlète d'ultra endurance (Enduroman) : introduction du concept d'entraînement cardio nutritionnel pour l'ultrafond
- Responsable de la coordination hospitalière pour l'organisation des championnats européens d'athlétisme puis pour l'organisation des meetings d'athlétisme organisés par la FFA (sept. 2019)

Le parcours professionnel du Docteur Raoux justifie par ailleurs le choix du Conseil d'Administration de lui confier les fonctions de Président de la Commission Médicale.

Dans ce contexte, et conformément à l'article 14.6.1 des statuts fédéraux, l'Assemblée Générale de la FFHandball doit se prononcer sur la validation de cette cooptation.

La résolution suivante est donc soumise au vote de l'Assemblée Générale :

« L'Assemblée Générale de la FFHandball valide la cooptation du Dr François RAOUX, en tant que membre du Conseil d'Administration fédéral ».

Décision :

Cooptation du nouveau médecin fédéral au Conseil d'Administration et Président de la Commission Médicale Nationale validée avec 18 voix pour, 5 abstentions.

Julien LAHAIE
Secrétaire Général de la Ligue

Alexis HUAULMÉ
Président de la Ligue